2026 - 2027

DOSSIER D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION D'ENTRÉE

en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture

ISEFORM SANTÉ
Institut Supérieur d'Expertise, de Formation et de Recherche des Métiers de la Santé

ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santélys

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Selon les arrêtés du 7 avril 2020 et du 12 avril 2021

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture est accessible aux personnes de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

> la formation initiale

> la formation professionnelle continue

> la Validation partielle ou totale des Acquis de l'Experience (VAE)

> la voie de l'apprentissage (voir dossier d'inscription en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture par apprentissage)

Santélys ouvre la sélection de septembre 2026 à 36 candidats **dont 20% sont réservés aux agents relevant de la formation professionnelle continue quel que soit le mode de financement et d'accès à la formation.**

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES À LA SÉLECTION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La signature d'un contrat d'apprentissage ou toute autre demande réalisée au vue de la signature imminente d'un contrat d'apprentissage permet aux candidats d'être admis uniquement au regard d'un dossier. (voir dossier d'inscription en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture par apprentissage).

Néamoins, après la sélection un contrat d'apprentissage peut être envisagé si le candidat à un employeur.

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER QUALIFIÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE ET AGENT DE SERVICE

Sont dispensés de la sélection :

> Agents de services justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Lorsque le parcours de formation le permet, les élèves pourront bénéficier d'un allègement. Les titres et certifications conduisant à des équivalences de blocs de compétences ou à des allègements de formation sont listés par arrêté ministériel.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture est organisée en **1 540 heures de formation.**

Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance, et une formation réalisée en milieu professionnel.

770 heures
en institut de formation et au CRFPE

- 5 blocs de compétences
- 11 modules
- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

770 heures
en milieu professionnel

4 périodes de stage :
- 3 x 5 semaines
- 1 x 7 semaines

1 540 heures

LES ATTENDUS DE LA FORMATION

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention envers l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Ces connaissances et aptitudes peuvent relever d'un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, peuvent bénéficier d'équivalences ou d'allègements de formation les personnes titulaires :

> Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

> Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

> Diplôme d'Etat d'Ambulancier

> CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

> Baccalauréat SAPAT

> Baccalauréat ASSP

> Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.454-92 du code de l'action sociale et des familles

> Le titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles

> Le titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social.

Les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service cadres en fonction selon les critères spécifiques sont dispensés d'une periode de stage de 5 semaines.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier est à déposer auprès de l'institut et devra comporter les pièces suivantes :

> la fiche d'inscription jointe

> Une copie de la pièce d'identité

> Une lettre de motivation manuscrite

> Un curriculum vitae

> Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation détaillés en page 4. Ce document n'excède pas deux pages

> Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français

> Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires

> Selon la situation du candidat, les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs

> Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation

> Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titre ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. à défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maitrise du français à l'oral.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt du dossier un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

Le dossier est à constituer pour l'ensemble des candidats. Il sera nécessaire de joindre également :

> 1 bordereau de recommandé avec accusé de réception (à vous procurer auprès de La Poste), libellé à vos nom, prénom et adresse complète, sans affranchissement et sans enveloppe.

Destinataire	Expéditeur
NOM - Prénom du candidat Adresse du candidat Code Postal Commune	Santélys - ISEFORM Santé (IFSI) Parc Eurasanté 351 rue Ambroise Paré 59120 LOOS
Niveau de garantie R1 ❑ R2 ❑ R3 ❑	

CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LES APPRENTIS

Le dossier est à déposer auprès de l'institut et devra comporter les pièces suivantes :

> Une copie de la pièce d'identité

> Une lettre de motivation manuscrite avec description du projet professionnel

> Un curriculum vitae

> Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout autre document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente d'un contrat d'apprentissage.

REPORT D'ADMISSION

Par dérogation, le directeur de l'Institut de Formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'Institut de formation :

> soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans

> soit, de façon exceptionnelle, sur la base d'éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débuter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

CONDITIONS MÉDICALES D'ADMISSION

Conformément à l'arrêté du 12 avril 2021, le candidat doit être à jour, à la rentrée, des vaccinations suivantes :

> BCG
> Tubertest
> Diphtérie, Tétanos, Polio, Coqueluche
> Hépatite virale B
> Sérologie obligatoire (Ac anti HBs, Ac anti HBc et Ag HBs)

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations indiquées ci-dessous, il appartient au médecin inspecteur de santé publique d'apprécier la suite à donner à l'admission du candidat.

CALENDRIER

> Dépôt du dossier à Santélys : dernier délai le 10 juin 2026 minuit
Les dossiers peuvent être envoyés par courrier ou déposer à l'accueil de l'institut, Bâtiment Louise de Bettignies, de 9h à 12h et de 14h à 16h30

> Épreuve orale de sélection : entre le 15 et le 19 juin 2026

> Affichage des résultats à l'Institut : mercredi 24 juin 2026

> Confirmation d'inscription : Avant le 3 juillet 2026 à minuit

Au terme de la sélection le candidat est ajourné ou admis. Il est admis soit en liste principale soit en liste complémentaire.

QUOTA IFAP / 36

Dont 7 places reservées
à la Formation Professionnelle Continue

RENSEIGNEMENTS DIVERS

LES AIDES FINANCIÈRES

Bourse d'études
Délivrée par le Conseil Régional.

Formation professionnelle continue
Démarches à effectuer par les candidats auprès des différents organismes.
Les dossiers de demande de prise en charge seront remplis après les résultats de la sélection.

Pôle Emploi, convention Conseil Régional
En fonction de l'agrément annuel, démarches à effectuer par l'Institut, auprès des candidats et en lien avec ces organismes, à l'issue de la sélection.

Compte Personnel de Formation (CPF)

FRAIS D'ÉTUDES À PRÉVOIR

Droits d'inscription à la formation :
55 € (à régler à la confirmation de l'inscription)

Frais de scolarité (tarif 2026/2027) :
Aucun : si financement par la Région
Tarif individuel : 6 500 € (si aucune prise en charge)
Tarif Formation Continue : 8 470 € (en formation complète)

Tenue de stage obligatoire :
42 € (à titre indicatif, tarif 2025-2026)

La prise des tailles pour l'uniforme et le règlement (à l'ordre de Label Blouse) se feront à la rentrée. L'uniforme comprend 2 ensembles « Tunique - Pantalon », avec le logo de l'institut et l'identité de l'élève.

ACCÈS À LA FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE

L'Institut d'Auxiliaire de Puériculture de Santélys propose une section d'apprentis conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Ce dispositif de formation respecte scrupuleusement les textes définissant à la fois les épreuves de sélection au concours d'admission en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture et le programme des études.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat à durée déterminée passé entre un établissement « employeur » et un élève qui devient ainsi apprenti. Ce contrat couvre toute la durée des études.

L'APPRENTI

C'est un jeune de moins de 30 ans. Sa rémunération est fixée en fonction de son âge, sur la base du salaire minimum conventionnel (SMIC).

LA RECHERCHE DE L'EMPLOYEUR

Une liste d'employeurs potentiels dans le champ sanitaire sera disponible au secrétariat de l'Institut.

Néanmoins, l'étudiant peut effectuer une démarche individuelle de recherche d'un établissement de santé.

L'ensemble de ces éléments sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution réglementaire et législative.

L'aménagement et l'équipement des locaux de l'institut permettent l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap (salles de cours, espaces communs, accès, matériel adapté...).

À PROPOS DE L'ISEFORM SANTÉ

Depuis la création en 1919 de la première école d'Infirmières de la région, le pôle formation de Santélys, devenu en 2019 l'ISEFORM Santé, Institut Supérieur d'Expertise, de FOrmation et de Recherche des Métiers de la Santé, n'a cessé de développer son activité dans tous les domaines de formation et de l'accompagnement pédagogique, avec pour objectif de former les professionnels des secteurs sanitaire et social de demain.

Formations diplômantes en soins infirmiers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture, formation par apprentissage, stages à l'étranger... L'ISEFORM Santé accompagne également les professionnels dans leur besoin d'évolution, d'orientation et de choix de carrière : formations validantes, qualifiantes et sur-mesure, bilans de compétences, recrutement, coaching, Validation des Acquis de l'Expérience...

À PROPOS DU CRFPE

Le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance (CRFPE) accompagne la professionnalisation des acteurs de son champ d'activité, en mettant à la disposition des institutions, des professionnels et des étudiants / stagiaires, sa compétence en matière d'ingénierie de formation.

Nous proposons aujourd'hui des formations qualifiantes, des stages de formation visant l'acquisition et le renforcement des compétences et des prestations de conseil pour accompagner le développement des structures d'accueil petite enfance.

Plan d'accès

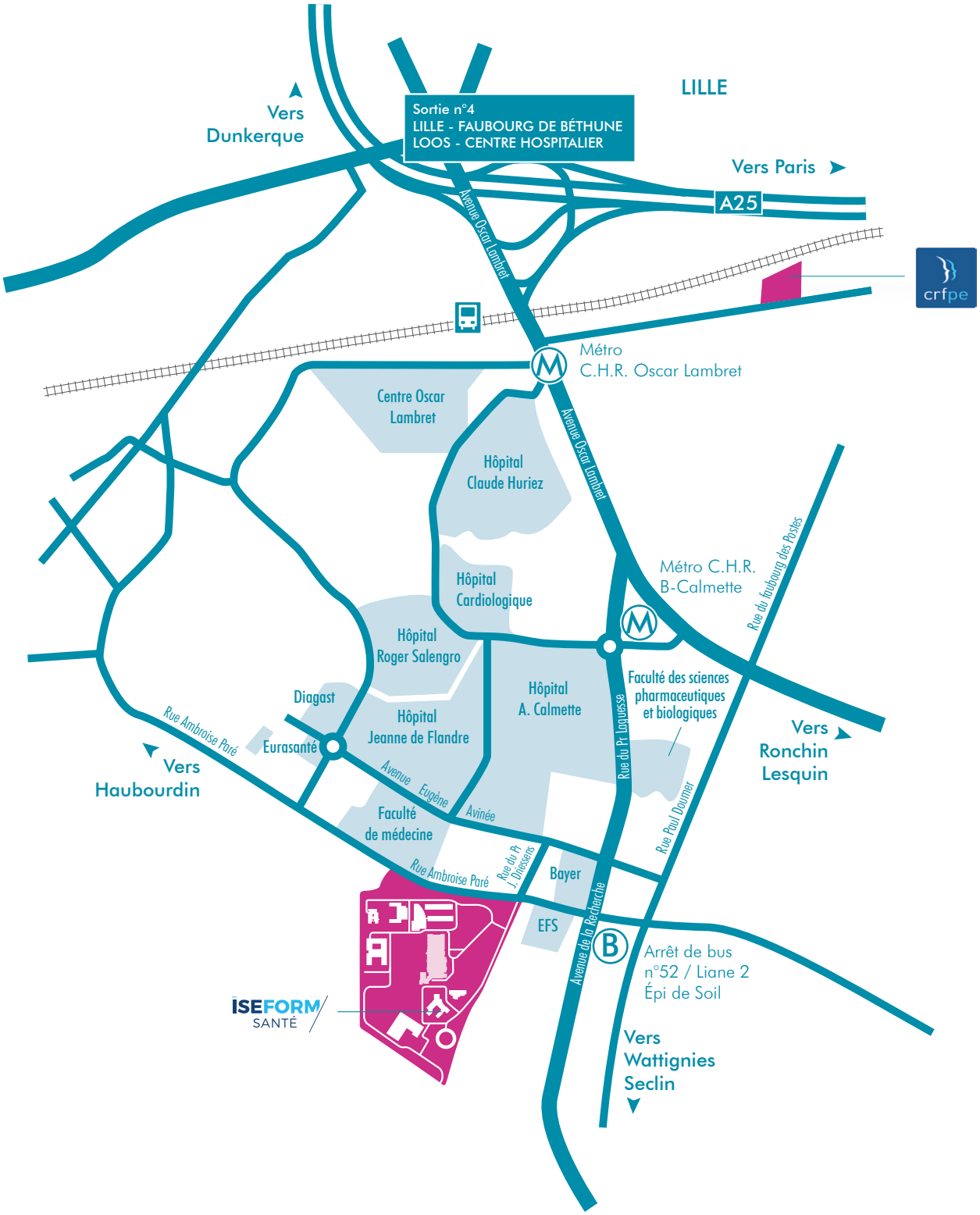

Santélys

ISEFORM SANTÉ

Institut Supérieur d'Expertise, de FOrmation et de Recherche des Métiers de la Santé

ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santélys
351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS
Tél. 03 20 16 03 60 - www.iseformsante.fr - contact@iseformsante.fr

l'Europe s'engage en Nord Pas de Calais - Picardie

Région Hauts-de-France

UNION EUROPÉENNE

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, actions de formation par apprentissage

- Fiche d'inscription -
Formation d'Auxiliaire de Puériculture

Sélection SEPTEMBRE 2026 (11 mois - de sept 2026 à juil 2027) : en initial

Identité

Photo d'identité

Nom d'usage :..... Nom de famille :.....
Prénom(s) :.....
Date de naissance :..... Lieu de naissance :.....
Nationalité :.....
N° de carte de séjour :..... Date d'expiration :.....
(pour les étrangers)
Adresse :.....
Code Postal :..... Ville :. .....
Numéro de téléphone :..... Portable :. .....
E-mail :. .....
N° de Sécurité Sociale : .....

Diplômes ou Titres obtenus

- ❑ Sans diplôme
- ❑ Brevet des collèges ou q B.E.P.C.
- ❑ Baccalauréat :.....
  Spécialité 1 :.....
  Spécialité 2 :.....
  - ❑ Équivalence au Baccalauréat (à préciser) :.....
- ❑ 1re année d'étude d'infirmier(e) validée
- ❑ Candidat justifiant d'un contrat de travail
- ❑ Agent des services hospitaliers qualifié de la fonction publique hospitalière
- ❑ Agent des services
- ❑ DEAS (Diplôme d'Etat d'Assistant Social)
- ❑ Diplôme d'ambulancier ou CCA
- ❑ Diplôme d'Etat d'AES
- ❑ CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE)
- ❑ Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- ❑ Diplôme d'Assistant Régulation Médicale
- ❑ Titre professionnel Assistant Service Médico-Social
- ❑ Baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins, Services à la Personne » (ASSP)
- ❑ Terminale ASSP
- ❑ Baccalauréat « Service Aux Personnes et Aux Territoires » (SAPAT)
- ❑ Terminale SAPAT
- ❑ Titre ou Diplôme étranger :..... Pays d'origine :.....

❑ Autre(s) diplôme(s) :.....

En cas d'admission, j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

❑ J'autorise l'IFAP de Santélys à afficher mes résultats de sélection sur le site internet de L'ISEFORM Santé.

À ....., le ..... Signature :

⚠ Le dossier doit être complet à la date de clôture des inscriptions, voir le dossier d'informations à l'inscription (disponible sur le site du CRFPE : https://www.crfpe.fr/auxiliaire-de-puericulture/)

L'accès à la formation par l'apprentissage : (cf. dossier d'inscription « L'accès à la formation par l'apprentissage ») Êtes-vous intéressé(e) par cette possibilité de formation ? ❑ oui ❑ non

Si oui, avez-vous pris contact avec un établissement de santé ? ❑ oui ❑ non

Merci de laisser les coordonnées postales et téléphoniques de l'établissement concerné :.....

.....

L'ensemble des éléments sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution réglementaire et législative.